

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°491 en date du 6 Avril 2020

SPECIAL CORONAVIRUS N°3

Troisième semaine de confinement – Annonce par le Premier Ministre d'un confinement après le 15 Avril et d'un déconfinement sans doute progressif, par Régions et tranches d'âge. Aux plans législatif et réglementaire après les lois d'urgence, les premières Ordonnances, nous avons eu tout au long de la semaine écoulée le début du cycle Loi d'urgence – Ordonnances – Décrets d'application. Et six Ordonnances nouvelles. Toute l'actualité tourne autour de ces textes, des conditions de leur application. Le dialogue social est bien présent avec la signature de 2 documents approuvés à l'unanimité par la CCPNI.

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION NATIONALE

La CPPNI s'est réunie sous forme dématérialisée les 1^{er} et 2 Avril. Deux documents ont été adoptés à l'unanimité :

1 - **Note paritaire de synthèse sur les mesures applicables pendant la crise sanitaire** en vue de lutter contre la pandémie du Covid-19 et de leurs conséquences sur les personnels et l'activité des offices publics de l'habitat

2 – **Une déclaration commune en direction des OPH** : « *La délégation des salariés et la délégation des employeurs, conscientes de leur rôle et de leur place dans le mouvement HLM, déclarent solennellement que, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, et dans un souci de maintenir le pouvoir d'achat du personnel et dans la mesure où la capacité financière des Offices le permet, les parties signataires de la présente déclaration appellent les OPH à se mobiliser pour assurer aux salariés un maintien de la rémunération à 100%* »

[pour les mois de mars et d'avril 2020. »](#)

2 – LES TEXTES PARUS

Loi organique n°2020-364 du 30 Mars 2020 relative à **l'application du 5^{ème} alinéa de l'article 13 de la Constitution**.

Loi organique n°2020-365 du 30 Mars 2020 **d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID 19**.

Suspension des délais pour consultation du Conseil Constitutionnel.

Ordonnance n°2020-347 du 27 Mars 2020 adaptant le droit au **fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives** pendant l'état d'urgence sanitaire.

Ordonnance n°2020-385 du 1^{er} Avril 2020 modifiant la **date limite et les conditions du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**.

Assouplissement des conditions du versement (date limite 31.8.au lieu 30.6., exonération de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu. Possibilité 2.000 € avec accord d'intéressement.

Ordonnance n°2020-386 du 1^{er} Avril 2020 adaptant les **conditions d'exercice des**

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle.

Messages de prévention en direction des employeurs et organisation des visites.

Ordonnance n°2020-387 du 1^{er} Avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de **formation professionnelle**.

Report certification qualité, des entretiens d'état des lieux du parcours professionnel des salariés.

Ordonnance n°2020-389 du 1^{er} Avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux **instances représentatives du personnel**.

Aménagements pour les élections professionnelles, recours à la visioconférence, information et consultation des CSE.

Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} Avril 2020 visant à assurer la **continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** afin de faire face à l'épidémie de COVID 19.

Modification des règles (quorum – visioconférence – réduction du délai de convocation...).

Décret n°2020-361 du 27 Mars 2020 portant modification du Décret 2019-797 du 26.7.2019 relatif **au régime de l'assurance chômage**.

Report au 1^{er} Septembre 2020 des dispositions prévues au 1^{er} Avril 2020.

Décrets n°2020-372 et 373 du 30 Mars 2020 portant diverses dispositions relatives à **l'apprentissage et à la partie réglementaire du Code du Travail**.

Mentions sur la convention et modalités de dépôt.

Décret n°2020-378 du 31 Mars 2020 relatif **au paiement des loyers, facture : eau – gaz – électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises** dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de COVID 10.

Définition des bénéficiaires et des modalités d'application.

Décret n°2020-395 du 3 Avril 2020 autorisant **l'acte notarié à distance pendant la période d'urgence sanitaire**.

Mesure valable jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

Lettre du Ministre du logement du 31 Mars en direction de l'ensemble des personnels des OPH « **remerciements aux milliers de femmes et d'hommes qui dans vos Organismes, s'investissent chaque jour pour assurer la continuité de leur service**, et traverser cette crise. Ils réaffirment ici le rôle essentiel qu'ils jouent en faveur de notre cohésion nationale et la vocation sociale de leur mission ».

Note RH de la FOPH du 30 Mars 2020 sur **la mise en place de l'activité partielle dans le cadre du Coronavirus** (Diffusion à tous les adhérents par mail du 30 Mars).

3 – ACTUALITE IMMEDIATE

Commande groupée par le Mouvement HLM de 3,5 millions de masques de type chirurgical ou respiratoire, par les Organismes d'HLM et pour le personnel de proximité.

Portage de cette commande par PARIS HABITAT dans le cadre d'un groupement de commande.

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

La Cour des Comptes dans un référé du 16 Janvier 2020 rendu public le 2 Avril, émet **6 recommandations pour rapprocher la politique du logement de celle de l'emploi**. Parmi celles-ci **veiller lors de l'attribution de logements sociaux à une prise en compte par les E.P.C.I. d'un critère favorisant les rapprochements entre domicile et lieu de travail**.

Le Ministre du logement, l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.) et l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (A.N.I.L.), par un communiqué du 31 Mars, ont annoncé que les « **locataires** L'OPP **retrouveraient en décembre prochain payer leur loyer pourront s'appuyer sur les dispositifs mis en place (F.S.L.)** ».

Le Conseil National de l'Habitat (C.N.H.) a approuvé le 27 Mars au cours d'une réunion dématérialisée, **le projet de Décret qui reporte le nouveau dispositif de calcul des APL au 1^{er} Janvier 2021 au plus tard, avec possibilité de mise en œuvre anticipée par arrêté**.

Huit Organisations de la filière de la construction- promotion – aménagement – dont l'USH ont alerté le 30 Mars les pouvoirs publics sur les effets de l'Ordonnance 2020-306. En effet celle-ci **neutralise les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant le 12 Mars 2020** (report 1 mois après la fin de l'état d'urgence).

L'O.P.P.B.T.P. a publié le 2 Avril le **GUIDE DE PRECONISATIONS DE SECURITE SANITAIRE POUR LA CONTINUTE DES ACTIVITES DE LA CONSTRUCTION EN PERIODE D'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS**.

Ce texte validé par l'Etat, liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels appelés à travailler sur les chantiers. **Reprise des chantiers en priorisant la santé des intervenants**.

Parallèlement un communiqué du Gouvernement du 3 Avril demande aux Préfets « **de veiller à la poursuite et à la reprise des chantiers** ».

La Ministre du travail envisage de reporter d'un mois (30 juin au lieu de 30 Mai) le **versement de la fraction de 13 % de la taxe d'apprentissage**.

4 – LU POUR VOUS

Salariés en télétravail : quelles sont les bonnes pratiques à suivre – conseils à suivre (**C.N.I.L.** – 1.4.2020 et accès possible au guide).

Sécurisation des flux de liquidités des bailleurs sociaux avec le report du calcul des APL, ce qui permettra de résister aux effets de la pandémie, mais diminution des marges d'exploitation des bailleurs sociaux en 2020 (Agence MOODY'S 17.3.).

5 - BREVES

Délibération du 26 Mars 2020 de la Commission de Régulation de l'Energie – **Baisse de - 4,4 % des tarifs réglementés du gaz proposés par Engie pour le mois d'Avril**. Baisse de - 22,2 % depuis le 1.1.2019.

Le montant du RSA augmente de + 0,90 % au 1^{er} Avril soit 564,78 € au lieu de 559,74 €.

Tous les textes cités peuvent être obtenus sur simple demande (fdnoph@habitat76.fr).